



GROUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES  
INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (GRIC)  
Deuxième réunion ordinaire de 2023  
12 juin 2023  
Format virtuel

OEA/Ser.E  
GRIC/O.2/INF.44/23  
13 juin 2023  
Original : anglais

## PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DE PLAN D'ACTION SUR LA SANTÉ ET LA RÉSILIENCE DANS LES AMÉRIQUES

(Dr. Nelson Arboleda, président du groupe technique ad hoc, directeur du Bureau des Amériques au département américain de la Santé et des Services sociaux)

Merci, Monsieur O'Reilly, coordinateur national pour les sommets.

Bonjour, chers collègues.

En demandant un plan d'action, nos dirigeants ont reconnu la nécessité de tirer les leçons de la pandémie de COVID-19, de renforcer la résilience et d'œuvrer pour une reprise durable post-pandémie.

Le plan d'action que nous avons élaboré ensemble s'attaque aux faiblesses que la COVID-19 a révélées au sein de nos sociétés. Il identifie les mesures à prendre pour renforcer la capacité et la résilience des systèmes de santé de la région afin de faire face aux futures épidémies de maladies infectieuses et aux autres défis sanitaires. La santé, la sécurité et le bien-être des peuples des Amériques sont plus étroitement liés que jamais.

Le projet de plan d'action sur la santé et la résilience dans les Amériques a été distribué aux délégations le 1<sup>er</sup> juin et à nouveau le 6 juin en tant que document GRIC/O.2/doc.65/23. Il est organisé en cinq sections.

La première, intitulée « **Promouvoir un accès équitable aux services et produits de santé** », répond aux inégalités qui caractérisent depuis trop longtemps les systèmes de santé dans les Amériques. Cette section comprend des mesures visant à élargir l'accès équitable à des services de santé de qualité, complets et centrés sur les personnes et les communautés.

La seconde, « **Investir dans les systèmes de santé** », est la section la plus longue du plan et vise à répondre aux faiblesses en matière de ressources financières, humaines et d'autre nature mises en évidence par la pandémie de COVID-19. Elle présente des mesures visant à doter nos systèmes de santé de personnel suffisant grâce au recrutement, à la formation et à la rétention des travailleurs. Cette section appelle à des actions concrètes pour renforcer les systèmes de surveillance et les laboratoires de référence. Elle identifie les mesures à prendre pour mettre en place des pratiques durables, transparentes et responsables en matière de budgétisation et de passation de marchés. Ensemble, ces mesures peuvent donner des bases plus solides à nos systèmes de santé.

La troisième section, intitulée « **Renforcer l'état de préparation aux situations d'urgence** », permettra au continent de mieux résister à la prochaine pandémie. Elle identifie des mesures telles que

le partage d'informations, l'analyse des lacunes, la coopération internationale, l'utilisation de l'approche « Une seule santé », le renforcement des capacités de production nationales et régionales et la facilitation d'un accès plus rapide et plus équitable aux produits et matériels dans les situations d'urgence.

La quatrième section, intitulée « **Lutter contre les maladies non transmissibles** », reconnaît le déficit de financement de la lutte contre les MNT et identifie les mesures à prendre pour mobiliser les ressources et redoubler d'efforts afin de réduire d'un tiers la mortalité prématurée due aux MNT.

La cinquième section, intitulée « **Exploiter la technologie de manière appropriée** », reconnaît les promesses de la télémédecine et d'autres technologies, mais aussi les risques qu'elles comportent si elles ne sont pas utilisées de manière appropriée. Cette section identifie les étapes à suivre pour utiliser la technologie afin d'élargir l'accès aux soins de santé tout en protégeant la vie privée et en renforçant la sécurité.

En de nombreux endroits, le plan d'action s'inspire directement de la formulation adoptée par nos dirigeants à Los Angeles. Le groupe technique a choisi de ne pas aborder les décisions difficiles prises par le GRIC l'année dernière, notamment s'agissant des formulations relatives à la diversité ainsi qu'à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, afin de se concentrer sur les engagements pris par nos dirigeants. Le plan d'action apporte des précisions et des détails supplémentaires sur la mise en œuvre.

Nous avons travaillé sur ce plan d'action en pleine conscience des autres processus de négociation internationaux sur la santé et la résilience, et nous reconnaissons la nécessité de nous aligner sur ces travaux et de les compléter. Le présent plan d'action régional non contraignant jouera un rôle unique dans la coordination des efforts au l'échelle continentale et viendra s'ajouter à d'autres initiatives.

La mise en œuvre de ce plan d'action sera essentielle pour que le continent soit prêt à relever ses défis et à faire face aux menaces d'aujourd'hui et de demain.

Je remercie le GRIC d'avoir confié au groupe technique ad hoc l'important travail d'élaboration de ce projet de plan d'action, et j'espère que le document que nous avons élaboré sera à la hauteur de votre confiance.

Je cède maintenant la parole à la Présidence.